

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

Le Conseil Municipal de la commune de Fresne Saint Mamès sous la présidence de Monsieur le Maire, s'est réuni pour une séance ordinaire et publique.

PRESENTS : Jean-Pierre CHAUSSE, Patrick DESPLANCHES, Emmanuelle GOMEZ-POITRIMOL, Joël DARGIER, Anthony GAUTHEROT, Maurice BIOLUZ et Betty DELOYE-BRESSON.

Absents : Marion CHEVILLARD, Nathalie GARNIER, M SALA Jean-Philippe, Julien CAPO.

20H30 : le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Betty DELOYE-BRESSON.

1 – COMPTE DE GESTION 2018 :

Le Conseil Municipal prend connaissance des documents « Compte de Gestion » pour l'exercice 2018 dressé par le Trésorier concernant le budget général, lotissement, CCAS et le budget assainissement. Approbation des comptes de gestion à l'unanimité.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les « Compte Administratif » pour l'exercice 2018 présenté et noté par le premier adjoint, le maire ayant quitté l'assemblée au moment du vote.

Budget lotissement :

Section de fonctionnement	Dépenses	0.00 €
	Recettes	119 383.00 €
Section d'investissement	Dépenses	100 155.36 €
	Recettes	0.00 €
Résultat de clôture		19 227.64 €

Budget assainissement :

Section d'exploitation	Dépenses	17 235.70 €
	Recettes	55 814.25 €
Section d'investissement	Dépenses	429.50 €
	Recettes	30 677.28 €
Résultat de clôture		68 826.33 €

Budget général :

Section de fonctionnement	Dépenses	290 673.56 €
	Recettes	520 608.81 €
Section d'investissement	Dépenses	164 735.91 €
	Recettes	95 021.22 €
Résultat de clôture		160 220.56 €

3 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de fonctionnement.

Budget général	= 160 220,56 €
Budget assainissement	= 68 826,33 €
Budget lotissement	= 19 227,64 €

4 – DUREE D'AMORTISSEMENT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement à 5 ans pour le fond de concours versé à la Communauté de Communes des Monts de Gy.

5 – VOTE DES TAXES 2019 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes pour l'année 2019 soit :

- Taxe d'habitation : 9,63 %
- Foncier bâti : 10,74 %
- Taxe foncière non bâti : 28,11 %
- CFE : 13,92 %

Le taux des 4 taxes n'a pas été augmenté durant tout le mandat.

6 – ETAT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS :

Présentation du tableau de l'état pluriannuel d'emprunts pour information. L'endettement de la commune s'élève à la somme de 242 340,00 €, ce qui est bien en-dessous de la moyenne des communes similaires. Soit pour 2019 :

30 839,00 € en capital et,
5 578,00 € en intérêt seront à rembourser.

7 – PROPOSITION DES TRAVAUX 2019 :

Présentation des prévisions des investissements 2019, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les investissements prévus pour 2019.

Les demandes de subventions seront faites auprès du Département et de l'Etat.

8 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal, étudie les demandes de subventions formulées par les associations pour l'année 2019. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les subventions sollicitées, la somme de 2 000,00 € sera inscrite à l'article 6574, 788,00 € à l'article 6281 et la somme de 300,00 € sera destinée à la bibliothèque.

9 – PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES :

Le Conseil Municipal, décide d'une participation de 25,00 € par élève pour les voyages scolaires des collégiens et lycéens de Fresne-Saint-Mamès.

10 – CARTES AVANTAGES JEUNES :

Le Centre Information Jeunesse a envoyé le bon de commande des cartes pour l'année 2020. Le Conseil Municipal, décide le renouvellement des cartes pour 2019/2020.

11 – LIMITES CHEMIN DE SAINTE REINE :

Suite à des problèmes avec un riverain il est nécessaire de faire le point concernant les limites du Chemin de Sainte Reine : un devis a été demandé à la SARL Pierre BOFFY afin de prévoir l'établissement d'un plan de délimitation et la matérialisation de la limite du domaine public.

Montant du devis : 7 365,84 € TTC.

12 – ACHAT DE TABLES SALLE DE LA MAIRIE :

La Mairie a acheté 5 tables pliantes supplémentaires pour les différentes activités faites dans la salle de la Mairie.

13 – MAISON BAILLY :

La maison Bailly après une visite le 16 mars 2019 le constat est le suivant la maison est dans un très mauvais état, quelques tuiles sont tombées sur le trottoir, le bâtiment présente désormais un danger. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à l'achat de ce bâtiment. Un arrêté de d'habitation en péril va être pris.

14 – ECLAIRAGE PUBLIC :

C'est l'entreprise HENRIOT qui remplace l'entreprise PERROT pour l'entretien de l'éclairage public.

15 – LISTE ELECTROALE :

L'inscription sur la liste électorale s'arrête le 30 mars pour les prochaines élections européennes du 26 mai. Une réunion de la commission de contrôle des listes aura lieu début mai.

16 – PRESBYTERE :

Après une visite, une proposition d'achat du presbytère a été déposée par un artiste peintre sculpteur Iranien. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité un accord de principe pour une négociation qui porte sur un prix d'achat et la création d'une œuvre pour la commune.

17 – UTILISATION D'UN DETECTEUR DE METAUX :

L'utilisation d'un détecteur de métaux sans autorisation pour des recherches est puni d'une contravention de 5^{ième} classe soit 1 500,00 €.

18 – ASSISTANCE A LA GESTION DE LA VOIRIE :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Ingénierie 70 propose une assistance dans la gestion de la voirie moyennant un tarif de 27,00 € HT du kilomètre de voirie communale soit pour Fresne Saint Mamès :

8,697 km X 27,00 = 234,81 € annuel.

Le Conseil Municipal refuse cette assistance pour l'année 2019.

19 – DEVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAIQUE :

La société IB VOGT recherche des terrains publics ou privés de plus de 10 hectares pour le développement de centrale photovoltaïque au sol.

Vu par Nous, Jean-Pierre CHAUSSE, Maire de la commune de FRESNE SAINT MAMES pour être affiché le 21 mars 2019 à la porte de la Mairie.

A FRESNE SAINT MAMES, le 20 mars 2019

**Le Maire,
Jean-Pierre CHAUSSE**

